



L212-1 à L212-12 Code du sport

Tu envisages d'entrer en formation afin de devenir éducateur sportif. Attention, cette profession est réglementée.

Voici ce que tu dois savoir sur ton **obligation d'honorabilité** :

Ton casier judiciaire : un point clé

Pour exercer en tant qu'éducateur sportif, il est obligatoire de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour **crime** ou certains **délits** reconnus comme incompatibles avec ton futur métier et la formation que tu veux suivre (L212-9).

Ces condamnations sont mentionnées sur ton casier judiciaire bulletin n°2, à ne pas confondre avec le B3 que tu peux demander mais qui ne comporte que les condamnations les plus graves et est donc incomplet.

Voici quelques exemples de condamnations ne te permettant pas d'être éducateur sportif (stagiaire ou non) :

- Homicide involontaire ou atteinte volontaire à l'intégrité d'une personne commis par un chien ou par le conducteur d'un véhicule
- Violences volontaires avec ou sans incapacité de travail
- Viol, inceste, agressions sexuelles
- Menace de commettre un crime ou un délit
- Mise en danger de la personne



- Harcèlement moral ou sexuel, chantage sexuel
- Appels téléphoniques malveillants réitérés
- Outrage, rébellion
- Discrimination, bizutage
- Extorsion, chantage, demande de fonds sous contrainte



- Faux et usages de faux, contrefaçons

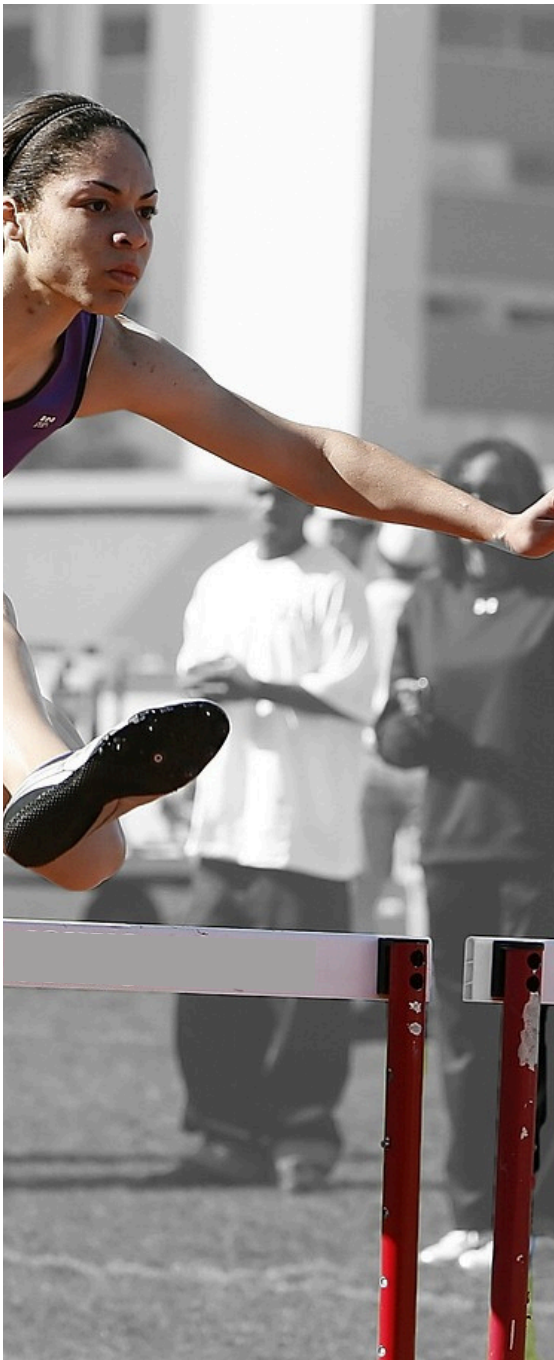


- Dans une enceinte sportive, introduire de l'alcool, des fusées, des artifices, être en état d'ivresse, provoquer des spectateurs à la haine ou à la violence, jeter des projectiles, pénétrer sur l'aire de compétition



- Usage (y compris lors de la conduite d'un véhicule), détention de stupéfiants, provocation à l'usage de stupéfiants, refus de se soumettre aux vérifications de contrôle





Besoin d'aide ?

Si tu as des questions sur ta situation de futur éducateur sportif stagiaire, tu peux contacter le SDJES (service de la DSDEN - Education nationale) de ton lieu de domicile :



Important, le FIJAIS

Le Fichier Judiciaire national automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou violentes sera également vérifié.



Ton honorabilité sera contrôlée lors de ton année de formation

Tu devras te déclarer comme éducateur sportif stagiaire auprès du SDJES de ton principal lieu d'exercice. Ton bulletin n°2 et ton FIJAIS seront vérifiés.

Ainsi, en cas de défaut de déclaration, tu risques jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Les organismes de formation doivent également contrôler si tu as fait ta déclaration.



Contact



03 45 58 34 60



ce.drajes.accueil@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr



www.ac-besancon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-121485



5 Place Jean Cornet | BP 31 983 | 25020 Besançon Cedex